

## Compte-rendu de la réunion des représentants de proximité du 9 janvier 2019

Présents :

Pour la direction : Isabelle Staes, Maryline Camacho, Gérard Solé et Anne de Geoffroy

Pour les salariés : Laurence Collet, Pierre-Olivier Casabianca, Jean-Bernard Vitiello et Pascal Martin

Voici les grands thèmes qui ont été abordés lors de la réunion de Janvier :

### **LE LOGICIEL OVERDRIVE**

Overdrive est un nouveau logiciel de diffusion des sujets en régie. Il devrait arriver très prochainement à Rouen, Reims et Nancy.

A Antibes, il pourrait être utilisé à partir de 2021, date à laquelle la régie HD devrait être installée.

Overdrive est une assistance à la diffusion des sujets du JT. Il va faire disparaître une tâche des vidéos : celle de la diffusion. Ce sera la scripte qui lancera les sujets.

Les RP ont posé la question de savoir si le troisième poste de vidéo allait donc être supprimé. La direction répond que non, c'est simplement une tâche enlevée. Le vidéo devrait faire d'autres tâches et se consacrer par exemple à l'infographie. Pour la direction ce poste est nécessaire.

### **ENTRETIEN DU MATERIEL**

Les RP notent que les JRI trouvent trop souvent leur caméra dérégulée, des accessoires du kit de tournage sont également manquants.

Les RP demandent qu'un matériel spécifique soit attribué aux cdd et aux JRI bi-qualifiés.

La direction répond que ce n'est pas possible car ils ne peuvent pas acheter de caméras supplémentaires pour les JRI bi-qualifiés qu'ils soient en CDD ou en CDI.

La direction va faire une note pour rappeler à tout un chacun le respect à avoir lors de l'utilisation du matériel des JRI : la caméra et les accessoires doivent être rendus dans l'état ou on les a trouvés.

### **PLAN SENIOR**

Si un salarié a 60 ans et s'il a travaillé 150 trimestres, il lui est possible de prendre une retraite progressive. Condition obligatoire : s'engager à partir à la retraite au moment où il aura tous les trimestres requis.

En contrepartie France Télévisions peut lui proposer différentes formules : un travail à 40 %, 50%, 60% ou 80%.

Si le salarié travaille 40 %, il aura une garantie de rémunération brute de 85%.  
Si le salarié travaille 50 %, il aura une garantie de rémunération brute de 87,5%.  
Si le salarié travaille 60 %, il aura une garantie de rémunération brute de 90%.  
Si le salarié travaille 80 %, il aura une garantie de rémunération brute de 100%

Attention ce dispositif n'est possible que jusqu'au 31 décembre 2019. On ne sait pas s'il sera prolongé.

Il existe une autre disposition qui ne nécessite pas d'engagement sur la date du départ à la retraite.

Elle concerne les salariés qui ont 57 ans. Pour eux, il est possible de travailler 35h sur 4 jours en étant payé 100 % de leur salaire. A noter que dans ce cas le salarié perd ses RTT.

## **L'EMPLOI**

### **Les postes gelés**

Les RP ont demandé quels sont les postes gelés sur l'antenne de France 3 Côte d'Azur.

Voici la liste postes gelés :

Le poste de monteuse de Dominique Roux

Le poste d'OPV de Michel Roulot

Le poste d'OPS de Marc Belleville

Le poste de rédacteur à locale de Nice de Pascal Massa

La direction n'a pas l'intention de dégeler ces postes à court terme car, d'après elle, il y a trop de CDI à France 3 Côte d'Azur. Leur nombre est supérieur à celui déterminé par Paris pour fabriquer un journal. Donc pourvoir ces postes ferait augmenter les effectifs.

Les RP estiment par ailleurs que l'on n'est pas trop nombreux à France 3 Côte d'Azur. De plus cette situation nuit particulièrement au fonctionnement de la locale de Nice.

Ce point sur les effectifs a également été l'occasion pour la direction d'annoncer que Frédéric Lamasse, qui occupe un emploi à mi-temps au BRI, devrait revenir à moyen terme.

### **Effectif à la locale de Nice**

Concernant le problème d'effectif rédacteurs et JRI à la locale de Nice, la direction se dit consciente du problème et explique qu'une solution a été trouvée par le rédacteur en chef. Olivier Chartier et Pierre-Olivier Casabianca feront une semaine chacun à la locale.

### **TOUR DE WEEK-END A LA LOCALE**

Les RP demandent où les salariés affectés à la locale de Nice doivent prendre leur service lorsqu'ils sont de week-end ?

La direction répond que la règle veut que les week-ends la prise de service se fasse à Antibes et les sujets doivent être montés au BRI.

De plus, les journalistes de la locale de Nice qui sont de week-end sont amenés à travailler sur tout le secteur couvert par France 3 Côte d'Azur.

### **LES TICKETS RESTAURANTS**

Les RP soulignent la différence de traitement entre les salariés de la Brague et ceux de la locale de Nice en ce qui concerne prise en charge des repas de midi.

Pour rappel, lorsqu'un salarié de la Brague travaille à la locale de Nice il bénéficie d'un défraiement de 14 euros.

Quant au salarié de la locale de Nice, il doit manger avec un ticket restaurant d'une valeur de 8 euros, ce qui n'est pas assez pour se nourrir convenablement à Nice.

La direction reconnaît qu'il y a une inégalité mais qu'il n'y aura pas de changement possible.

Pour réduire cette inégalité, la direction propose que les salariés de la Brague qui viennent travailler à la locale de Nice bénéficient tous de tickets restaurant.

### **LES MODULES HYBRIDES**

Les RP demandent qui peut faire des hybrides et s'il y a une prime.

La direction répond que cela est déterminé par l'accord de mise en œuvre des unités de compétences complémentaires.

Cet accord stipule que plusieurs métiers dont ceux d'assistantes, de documentalistes, de monteurs peuvent faire des hybrides.

Dans tous les cas, les monteurs qui montent les hybrides touchent une prime de 22 euros par module.

Les RP s'interrogent sur le fait que des personnels non journalistes effectuent un travail journalistique diffusé sur nos antennes.

### **LE 1/10 ème DE CONGES PAYES**

Les RP ont fait savoir à la direction que les salariés s'étonnaient du manque de précisions sur l'indemnité rendue en décembre 2018.

En effet, une seule ligne apparaît sur la fiche de paie pour ce rattrapage.

De plus, des disparités de cette indemnité apparaissent au sein d'un même service.

Nous avons contacté la personne en charge de la paie de cette indemnité à Paris afin de recevoir plus d'informations qu'une simple ligne sur une fiche de paie, on attend sa réponse.

Ce qu'il faut comprendre pour le calcul de ce rattrapage de cette indemnité : plus on fait de weekends, d'heures sup et des heures de nuit, plus cette indemnité sera importante.

### **DIAGNOSTIC DES EMPLOIS A FRANCE3**

La direction a recruté une société privée de consulting afin d'établir un diagnostic des emplois à france3 ; il s'agit d'identifier, analyser et anticiper l'évolution des métiers, encourager le développement des compétences, accompagner la mobilité interne et le développement des parcours professionnels et anticiper les emplois en décroissance et accompagner les salariés.

Ce diagnostic servira de base de travail pour faire un état des lieux de différents métiers (assistantes, journalistes, monteurs....)

***Si vous avez des questions ou des thèmes que vous voulez que nous abordions lors de la prochaine réunion du 7 Février, n'oubliez pas de nous les transmettre avant le 30 Janvier !***